

Bruxelles, le 5 octobre 2017

**CENTRALE GENERALE DES
SERVICES PUBLICS
Secteur CHEMINOTS
Place Fontainas, 9-11
1000 BRUXELLES**



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGSP Cheminots/ACOD Spoor 2 – Infrabel/SNCB 0 – Résultat sans appel

La CGSP Cheminots vient de prendre connaissance de la décision du tribunal de 1^{ere} instance de Bruxelles qui vient de débouter intégralement Infrabel et la SNCB de leurs actions intentées à l'encontre de Michel Abdissi, en son nom personnel et en sa qualité de président de la CGSP Cheminots.

Nous observons que c'est la deuxième fois qu'Infrabel est débouté dans son action. Il serait inimaginable que tant Infrabel que la SNCB essayent une troisième fois d'obtenir par la voie judiciaire des entraves au libre exercice des actions collectives.

Force est de constater que le débat judiciaire est contradictoire, la SNCB et Infrabel n'obtiennent pas les mesures qu'elles cherchent en général dans le cadre de procédures unilatérales. A ce titre, la procédure unilatérale devrait être exclue en matière de grève.

En conséquence duquel le droit de grève est respecté et les actions relatives à son exercice sont préservées.

Le droit de grève demeure un droit fondamental dont dispose les travailleurs face à un gouvernement qui exterminent les services publics et des employeurs complaisants.

Complémentairement à cette décision, la CGSP Cheminots tient à réitérer ses priorités, dans toutes les circonstances, en matière de respect de la sécurité, tant des agents que de la circulation ferroviaire.

Dans ces conditions, la CGSP Cheminots réaffirme son appel aux cheminots à participer massivement aux actions prévues le 10 octobre 2017 dans le respect scrupuleux des règles visant à se conformer aux indispensables consignes en

matière de sécurité.

Personne de contact : Pierre LEJEUNE – Secrétaire National – [0477/526316](tel:0477526316)